COMMUNE DE SCHOENECK



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 FEVRIER 2020**

34ème séance ordinaire

PRÉSENTS:

E. REICHERT

R. KUHN

A. COSCARELLA

G. BASTIAN

E. LUDWIG

B. CRAPANZANO

A. HARTZER

B. MARQUIS

E. WEBER

M.R. DRUI

L. KELTERBAUM

R. GABRIEL

B.OBERLE D. LUDWIG

B. FALK R. ANDRE

P. ARBOGAST N. KIEFER

P. FELLINGER

ABSENTS EXCUSÉS: B. JAECK M.L. CONTESSE O. STRUTT P. FRANCOIS

Convoqués le 10 février 2020.

3 procurations ont été données :

- de Madame Blandine JAECK à Monsieur Gabriel BASTIAN
- de Monsieur Olivier STRUTT à Madame Edith REICHERT
- de Madame Marie-Laure CONTESSE à Monsieur Pascal ARBOGAST

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et procédé à l'appel nominatif des conseillers, propose la désignation de Madame Michèle MULLER comme secrétaire de séance. Aucune objection n'est émise à cette proposition.

Il est ensuite proposé de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2019. A l'unanimité des membres présents, ce dernier est adopté.

Il est procédé à la signature du PV par les conseillers présents.

POINT 1: Bilans 2019

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT

MOIS	TOTAL		
JANVIER	136,78		
FÉVRIER	93,59		
MARS	208,82		
AVRIL	197,14		
MAI	167,82		
JUIN	121,73		
JUILLET	184,97		
AOÛT	191,12		
SEPTEMBRE	128,16		
OCTOBRE	232,86		
NOVEMBRE	162,91		
DÉCEMBRE	264,06		
TOTAL	2 089,96		

2018: 1778,68€

BILAN COMBUSTIBLE

(Les chiffres entre parenthèses se rapportent à 2018)

	TYPE DE CHAUFFAGE	LITRES	MONTANT EN €
ECOLE PRIMAIRE	GAZ		12 461,20 €
			(12 462,75€)
PRE VERT	GAZ		3 010,96 € (2 904,18 €)
ECOLE MATERNELLE	GAZ		2 866,68 €
	J OAZ		(2 777,52 €)
VESTIAIRES FOOT	GAZ		2 483,00 €
	Ortz		(2 520,18 €)
CSC	FIOUL	6000	5 508,00 €
	TIOUL	(6000)	(5 100,00 €)
CMS	GAZ		3 497,69 €
	0,12		(3 494,01 €)
MAIRIE	GAZ		3 600,04 €
	J, 12		(3 695,81 €)
ATELIERS	GAZ		5 644,97 €
	0,12		(5 764,29 €)
TENNIS	GAZ		2 018,17 €
	J. 12		(1 971,80 €)
GYMNASE	GAZ		3 998,90 €
	J		(5 015,07 €)
STRUCTURE COMMUNALE	0.47		898,78 €
RUE DES ECOLES	GAZ		(709,22 €)
NOL DEG EGGLEG			(103,22 €)
LES AMIS	FIOUL	1 000	905,00 €
DE LA PECHE		(1001)	(990,99 €)
TOTAL DES DEPE	NSES	7 000 (7001)	46 893,39 € (47 405,82€)

BILAN CENTRE SOCIO-CULTUREL

RECETTES

LOCATION	CHAUFFAGE	ECLAIRAGE	NETTOYAGE	CASSE	Gymnase	TOTAL
5 150 €	720 €	1 320 €	1 890 €	101,20 €	540 €	9 721,20 €
2018 : 3 500€	2018 : 720 €	2018 : 900 €	2018 : 1 260 €	2018 : 76,45 €	2018 : 520 €	2018 : 6 976,45 €

DEPENSES

LOCATION	CHAUFFAGE	ECLAIRAGE	NETTOYAGE	CASSE	Gymnase	TOTAL
	5 508,00 €	6 766,03 €	7 592,28 €			19 866,31 €
	2018 : 5 100,00 €	2018 : 6 383,97 €	2018 :7 536,48€			2018:19 020,45 €

SOLDE

LOCATION	CHAUFFAGE	ECLAIRAGE	NETTOYAGE	CASSE	Gymnase	TOTAL
5 150 €	- 4 788,00 €	- 5 446,03 €	- 5 702,28 €	101,20 €	540 €	- 10 145,11 €
2018 : 3500 €	2018 : -4 380,00 €	2018 : -5483,97€	2018:- <mark>6276,48</mark> €	2018 : 76,45 €	2018 : 520 €	2018 :-12044,00€

BILAN PREVERT

RECETTES

LOCATION	CHAUFFAGE	ECLAIRAGE	NETTOYAGE	CASSE	TOTAL
2 710 €	450 €			18,85 €	3 178,85 €
2018 : 1 890€	90,00€	-		2018 : 10,75 €	2018 : 1 990,75 €

DEPENSES

LOCATION	CHAUFFAGE	ECLAIRAGE	NETTOYAGE	CASSE	TOTAL
	3 010,96 €	730,39 €	-		3 741,35 €
	2018 : 2 904,18 €	2018 : 721,85 €	-	-	2018 : 3 626,03 €

SOLDE

LOCATION	CHAUFFAGE	ECLAIRAGE	NETTOYAGE	CASSE	TOTAL
2 710 €	- 2 560,96 €	- 730,39 €	-	18,85 €	-562,50 €
2018 : 1890 €	2018 : -2 814,18 €	2018 : - 721,85€	-	2018 :10,75 €	2018 : - 1 635,28 €

BILAN CARBURANT

VOITURE	LITRES	KMS	PRIX EN EUROS
BOXER (gasoil)	727,28	6317	1053,99 €
CAMION (gasoil)	1461,32	4222	2101,53 €
PARTNER (SP95)	400,99	5578	594,63 €
ESPACES VERTS	932,71		1386,66 €

TOTAL 5 136,81 €

<u>POINT 2</u>: <u>Modification simplifiée du PLU : modalités de mise à disposition du public</u>

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L. 153-45 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal en date du 04/07/2008 approuvant le plan local d'urbanisme,

VU l'arrêté du Maire en date du 28 novembre 2019 engageant la modification simplifiée du PLU,

VU le projet de modification simplifiée du PLU,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, de préciser les modalités selon lesquelles le dossier comprenant le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et le cas échéant les avis des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, sera mis à disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE de retenir les modalités de mise à disposition du public :

- Le projet de modification du PLU, l'exposé des motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois, du 01 mars 2020 au 31 mars 2020, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Pendant cette durée, un registre sera ouvert en mairie afin d'accueillir les observations du public

- Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de modification du PLU sera affiché en mairie, sur le site internet de la commune ainsi que dans le Républicain Lorrain, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces modalités.

POINT 3: Divers et informations

Madame Edith Reichert fait savoir qu'il y a 19 enfants inscrits au centre aéré de février.

La séance est levée à 19 heures 10.